

Le 9 septembre 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue par le conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil le 9 septembre 2025 à 19 h 30, au centre communautaire.

PRÉSENTS

- Monsieur Michel Bourdeau, maire
- Monsieur Julien Leclerc, conseiller
- Monsieur Ian Gray, conseiller
- Madame Isabel Boulay, conseillère
- Madame Josée Paquette-Bougie, conseillère

AUSSI PRÉSENTE

Madame Lily Ducharme, directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe et greffière

ABSENTES

- Madame Cheryl Brazeau, conseillère
- Madame Isabelle Perron, directrice générale et greffière-trésorière

2025-09-132 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par monsieur Ian Gray
et RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents

DE PROCÉDER à l’ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 9 septembre 2025 à 19 h 30.

ADOPTÉE

MOT DU MAIRE

2025-09-133 ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par madame Josée Paquette-Bougie
et RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents

QUE l’ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 9 septembre 2025 soit et il est, par les présentes, adopté en ajoutant l’item suivant :

- MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2025-08-130 / PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES / DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE

ADOPTÉE

Le 9 septembre 2025

2025-09-134 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU 30 JUILLET 2025

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 30 juillet 2025 sans modification.

ADOPTÉE

2025-09-135 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2025

Il est PROPOSÉ par madame Isabel Boulay
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2025 sans modification.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR

2025-09-136 APPUI À LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS (GSTP)

CONSIDÉRANT QUE la dixième édition de la Grande semaine des tout-petits se tiendra du 17 au 23 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE tous les tout-petits devraient pouvoir jouir de conditions de vie leur permettant de développer leur plein potentiel;

CONSIDÉRANT QUE cette semaine se tient sous le thème « 10 ans d'ascension et encore tant à gravir ! Ensemble, offrons à chaque tout-petit les moyens d'atteindre son sommet. »

CONSIDÉRANT QUE la Grande semaine des tout-petits vise notamment à :

- Informer sur l'état de bien-être des tout-petits;
- Sensibiliser les acteurs de la société aux bienfaits des actions collectives en petite enfance et périnatalité;
- Mobiliser les acteurs sur l'importance d'intervenir tôt;
- Briser les silos pour joindre les familles isolées, de la grossesse à l'âge de 5 ans;
- Mettre en place des conditions favorables au développement des tout-petits et de leurs familles.

CONSIDÉRANT QUE les municipalités jouent un rôle clé dans le soutien aux familles car elles sont en contact direct avec elles et peuvent avoir un impact tangible sur leur qualité de vie;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités, en tant que gouvernements de proximité, ont pour mandat de :

- Soutenir les organismes communautaires qui aident les jeunes familles;
- Agir sur les conditions de vie des familles en élaborant des politiques et des programmes adaptés.

Le 9 septembre 2025

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par madame Josée Paquette-Bougie
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE PROCLAMER la semaine du 17 au 23 novembre 2025 comme la 10^e édition de la Grande Semaine des tout-petits.

D'AUTORISER l'affichage du drapeau thématique de la GSTP.

D'INVITER les membres du conseil à porter le carré-doudou le lundi 17 novembre 2025 pour marquer le début des festivités.

ADOPTÉE

2025-09-137 LISTE DES COMPTES

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par la trésorière;

QUE cette dernière soit autorisée à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de trois cent soixante et un mille cinq cent onze dollars et soixante cents (361 511,60 \$).

ADOPTÉE

2025-09-138 ADOPTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 694 / RÈGLEMENT RELATIF À L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT

CONSIDÉRANT QUE les exigences de l'article 445 du Code municipal du Québec ont été remplies;

Il est PROPOSÉ par madame Isabel Boulay
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement numéro 694 intitulé :

« Règlement relatif à l'augmentation du fonds de roulement ».

ADOPTÉE

2025-09-139 ADOPTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 692 / RÈGLEMENT CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE – RMH 460

CONSIDÉRANT QUE les exigences de l'article 445 du Code municipal du Québec ont été remplies;

Il est PROPOSÉ par madame Josée Paquette-Bougie
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement numéro 692 intitulé :

« Règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre – RMH 460 ».

ADOPTÉE

Le 9 septembre 2025

2025-09-140 ADOPTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 695 / RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 006 782 \$ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ 2024-2028)

CONSIDÉRANT QUE les exigences de l'article 445 du Code municipal du Québec ont été remplies;

Il est PROPOSÉ par madame Isabel Boulay
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement numéro 695 intitulé :

« Règlement décrétant un emprunt de 1 006 782 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ 2024-2028) ».

ADOPTÉE

2025-09-141 CONTRAT DE SERVICE / RÉPARATION DE LA POMPE P2 – 10^E AVENUE

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER la conclusion d'un contrat de service auprès de Pompes JP Inc., 140 rue Royale, Les Coteaux (Québec), J7X 1A6, pour la mise en condition d'opération de la pompe P2 sur la 10^e Avenue, incluant les pièces et service, et ce, pour un montant de 18 187,53 \$, taxes applicables non comprises.

QUE cette dépense soit financée par l'excédent accumulé non affecté.

ADOPTÉE

2025-09-142 DÉPÔT / RAPPORT SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2024

Le conseil prend acte du dépôt du rapport concernant la gestion des matières résiduelles de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil pour l'année 2024.

2025-09-143 ENTENTE DE SERVICES ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL ET LA VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT / ACCÈS À LA PISCINE MUNICIPALE / AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil et la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot collaborent pour favoriser l'accessibilité aux installations récréatives et sportives pour leurs citoyens respectifs;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun de conclure une entente à cet effet;

Il est PROPOSÉ par madame Josée Paquette-Bougie
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

Le 9 septembre 2025

D’APPROUVER l’entente à intervenir entre les deux entités afin de permettre l’accès des citoyens de la Ville de Notre-Dame-de-l’Île-Perrot à la piscine municipale de Terrasse-Vaudreuil selon les mêmes modalités qu’imposées aux citoyens de cette dernière.

D’AUTORISER le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil ladite entente ainsi que tout document donnant plein effet à la présente.

ADOPTÉE

2025-09-144 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2025-08-130 / PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES / DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QU’il est nécessaire de modifier la résolution 2025-08-130 afin d’inclure la confirmation de l’élu/élue responsable des questions familiales;

Il est PROPOSÉ par madame Isabel Boulay
et RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents

D’AJOUTER le texte suivant :

« DE CONFIRMER que monsieur Michel Bourdeau est l’élu responsable des questions familiales. »

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT LES SUJETS À L’ORDRE DU JOUR

2025-09-145 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents

DE LEVER la séance ordinaire du 9 septembre 2025 à 19 h 50.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL

Michel Bourdeau
Maire

Lily Ducharme
Greffière